

**Les représentations de la participation citoyenne aux  
choix scientifiques et techniques chez des non  
spécialistes impliqués dans une conférence de consensus  
sur les neurosciences**

Sarah Girot, Grégoire Molinatti

► **To cite this version:**

Sarah Girot, Grégoire Molinatti. Les représentations de la participation citoyenne aux choix scientifiques et techniques chez des non spécialistes impliqués dans une conférence de consensus sur les neurosciences. Colloque Science And You, Jun 2015, Nancy, France. Actes des sessions du colloque Science And You, pp.7–11, 2015. <hal-01501108>

**HAL Id: hal-01501108**

**<http://hal.univ-reunion.fr/hal-01501108>**

Submitted on 5 Apr 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Actes des sessions du colloque


## Proceedings of the Conference's Sessions



Nancy, France



[www.science-and-you.com](http://www.science-and-you.com)

   #SciYou2015



## Les représentations de la participation citoyenne aux choix scientifiques et techniques chez des non spécialistes impliqués dans une conférence de consensus sur les neurosciences

*Mental images of citizens taking part in scientific and technological choices among non-specialists involved in a consensus conference on neuroscience*



**AUTEUR**  
—  
**AUTHOR**

**Sarah Girot,  
Grégoire Molinatti**

Centre Norbert Elias - UMR8562,  
EHESS-CNRS-AMU-UAPV,  
LIRDEF - Université de Montpellier



**MOTS CLÉS**  
—  
**KEYWORDS**

Participation  
Choix scientifiques et techniques  
Neurosciences  
Représentations sociales



**RÉSUMÉ**  
—  
**SUMMARY**

En 2011, les lois bioéthiques françaises encadraient pour la première fois l'utilisation des techniques de neuroimagerie. Cinq ans plus tôt, une conférence européenne de citoyens, Meeting of Minds, était justement dédiée à l'analyse des enjeux sociaux des neurosciences. Ce travail de recherche rend compte des représentations de la participation aux choix scientifiques de participants français au regard des objectifs de l'institution qui organisait cette expérience participative. Nous soulignons à la fois une instrumentalisation de la participation du côté de l'institution et un paradoxe chez les citoyens impliqués qui veulent participer tout en ne s'en accordant pas la légitimité.



**PRÉSENTATION  
DÉTAILLÉE**  
—  
**DETAILED  
PRESENTATION**

Notre étude vise à interroger la mise en œuvre du courant participatif mis en avant depuis la fin des années 1990 dans la gouvernance des sciences en société, en considérant les représentations sociales<sup>1</sup> de non-spécialistes ayant participé à une conférence de citoyens sur les usages sociaux des neurosciences.

Les techniques de neuroimagerie, telle que l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle, ont fait évoluer le champ des neurosciences en permettant en particulier d'observer le fonctionnement cérébral, en corrélation avec des processus cognitifs. Face à ces avancées des questions éthiques relatives aux usages de ces techniques et à la biomédecine se posent. En France, leur prise en charge juridique relève de la loi de bioéthique. En 2011, la révision de cette loi introduit pour la première fois un volet relatif aux neurosciences en reconnaissant trois finalités légitimes pour les techniques d'imagerie cérébrale qui « ne peuvent être employées qu'à des fins médicales ou de recherche scientifique, ou dans le cadre d'expertises judiciaires<sup>2</sup> » (Loi de bioéthique, 2011).

En 2005, la Commission Européenne soutenait la Fondation Roi Baudoin dans l'organisation d'une conférence de citoyens appelée Meeting Of Mind (MOM). Cette initiative était présentée par l'institution comme un débat social visant à impliquer des citoyens de l'Union Européenne (Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni) dans un protocole de délibération collective sur les implications sociales du développement des sciences du cerveau. Neuf panels nationaux de 14 participants ont ainsi été consultés durant cinq rencontres, alternant trois rencontres nationales dans chaque pays participant et deux rencontres européennes. Début 2006, les panélistes ont pu échanger avec des experts afin d'élaborer un rapport final d'évaluation.

Nous revenons dans un premier temps sur certaines caractéristiques du courant participatif dans lequel s'inscrit l'expérience de participation MOM. Dans un second temps nous proposons une analyse des entretiens semi directifs que nous avons menés auprès du responsable de l'institution de culture scientifique (la Cité des Sciences et de l'Industrie) qui a organisé cette consultation à l'échelle nationale et de trois panélistes qui ont participé à cette conférence. Il s'agit de discuter, en regard des discours institutionnels, des différents sens qui peuvent être donnés, par les citoyens eux mêmes, à la participation aux choix scientifiques et techniques (CST) de société.

### **Participation citoyenne et démocratie scientifique**

Dans les régimes de démocratie représentative occidentaux, les premières critiques fortes adressées à la gouvernance technocratique des CST émergent dès les années 1980, avec une perte de confiance vis à vis de l'expertise scientifique et une volonté des citoyens non spécialistes de faire valoir leurs points de vue. L'idée de progrès scientifique et le contrôle démocratique de sa régulation vont alors être remis en cause (Irwin, 2001) et l'on voit apparaître des processus participatifs s'inspirant plus ou moins du modèle des conférences de consensus du Danish Board of Technology.

Selon Blondiaux (2008) Blondiaux & Fourniaux (2011) et Pestre (2011), les processus participatifs institutionnalisés se veulent de plus en plus standardisés et contrôlés par une autorité politique ou administrative. Quatre dérives liées à cette institutionnalisation de la participation ont été avancées. Le premier risque est la routinisation du processus et le fait que la dimension politique est souvent effacée des processus participatifs, ils en deviennent alors des instruments de régulation et de gestion du conflit. Le second risque est que ces processus participatifs seraient utilisés pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets en gommant les conflits et les valeurs afin de favoriser une décision déjà prise par les organisateurs. Les impacts juridiques et politiques de ces processus participatifs sont pour la plupart très restreints en terme de décision. Le dernier risque mis en avant est la professionnalisation croissante de ces processus afin de rationaliser et de contrôler les relations de l'institution avec les publics concernés. La participation des citoyens non spécialistes aux choix scientifiques et techniques apparaît de plus en plus valorisée par les institutions. Mais le recours à ces formes de démocratie participative vise plus l'adhésion sociale par un *a priori* participatif puisqu'en général, la participation citoyenne débouche seulement sur un avis qui a un poids politique limité.

Dans le cas de MOM, il se confirme que la prise en compte au niveau national des recommandations des panélistes consultés est faible. Certes, les travaux de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST, 2012) relatifs à l'encadrement des neurosciences évoquent les recommandations des citoyens ayant participé à la conférence européenne. Mais c'est pour insister sur la nécessité d'introduire une nouvelle disposition législative concernant la neuroimagerie et sur le fait

qu'il est important d'éclairer et de former les citoyens sur les avancées des sciences et des techniques. Sur le fond des propositions, comme dans le cas de la révision de la loi bioéthique de 2011, l'impact des recommandations des citoyens consultés est limité. C'est pourquoi nous proposons dans cette étude de cas de questionner cet *a priori* participatif notamment au travers des représentations sociales de la participation.

### **Pluralité des représentations sociales de la participation**

Il s'agit maintenant de préciser comment trois des panélistes français ayant pris part à la conférence de citoyens sur les enjeux du développement des neurosciences (MOM) envisagent, avec du recul par rapport à cette expérience, leur participation aux CST. Nous situons leur représentation en regard des attentes de la coordinatrice du projet au niveau français, que nous avons interrogé en entretien semi-directif en 2011<sup>3</sup>. L'analyse de cet entretien nous a permis de déterminer comment a été élaboré MOM au niveau de la procédure et de mieux comprendre les objectifs donnés à cette participation citoyenne. Le contrat « participatif » présente une ambiguïté, puisque les citoyens ont été appelés à participer à cette conférence afin d'émettre des avis ou recommandations à destination des décideurs politiques, alors que l'objet réel des organisateurs était « d'expérimenter une méthode de participation à l'échelle européenne et de la disséminer » (notamment au regard des difficultés d'échanges entre des citoyens ne parlant pas la même langue) et de « rapprocher les citoyens de structures européennes dont ils se sentent éloignés ». De fait la consultation ne s'inscrivait pas dans un agenda politique envisageant l'évolution des législations nationales ou communautaires quand à l'encadrement des usages sociaux des neurosciences.

Pour ce qui concerne les panélistes, nous avons pu en interroger trois : le panéliste A (homme de 32 ans, enseignant architecte, Paris), la panéliste B (femme de 40 ans, cadre à la mutuelle agricole, Bayeux) et la panéliste C (femme de 60 ans, retraitée de l'éducation nationale, Vieville Sous Les Cotes). Nous avons choisi d'interroger ces panélistes, longtemps après le processus consultatif, après que la loi de bioéthique de 2011 (intégrant un volet « neurosciences ») ait été votée afin de déterminer si les panélistes ont eu un intérêt sur le long terme pour leur participation.

Les trois panélistes ont apprécié la conférence et exposent une motivation pour le processus participatif. Le panéliste A avait connaissance de la littérature sur la participation citoyenne et un jugement *a priori* du processus, c'est ce qui a d'ailleurs motivé son entrée dans l'expérience. Plus que de s'informer sur les neurosciences il s'agissait pour lui de « faire de l'observation participante ». Pour la panéliste B, c'est l'aspect européen de la participation qui a prédominé. La panéliste C était engagée dans la vie politique locale de sa commune, son objectif était de participer à une « forme de démocratie » novatrice de s'informer sur la maladie d'Alzheimer.

Concernant le choix du sujet de la conférence, les panélistes B et C ont apprécié le fait que soient vulgarisés différents aspects des neurosciences ainsi que la diversité des avis exposés par les experts. Les panélistes B et C soulignent la nécessité « d'avis divergents et de tout horizon » pour que s'élabore un choix pour juger « les avantages et inconvénients ». En revanche le panéliste A considère le sujet comme « abstrait, lointain, éloigné des préoccupations sociales ». Selon lui, il ne « permettait pas de se sentir concerné ». Un sujet tel que le nucléaire lui aurait permis de se sentir plus engagé, ce qui partage la panéliste C. Il juge également que l'objectif politique de la conférence était difficilement discernable et que le contrat participatif n'a

pas été explicité par les organisateurs. La panéliste B le sur le fait que la conférence n'était pas connectée à des prises de décision politiques. Les panélistes traduisent donc la dépolitisation exercée par l'institution organisatrice de la consultation, vis à vis d'une thématique reconnue comme socialement vive.

Concernant le travail des groupe de délibération, deux panélistes mettent en avant que la parole a été donnée à tous les participants : « chacun a pu s'exprimer librement » (panéliste C) avec « un très grand respect dans les échanges » (panéliste B). Tout en reconnaissant le travail des facilitateurs, la panéliste C souligne une inégalité du rapport à la parole entre les participants : « très rapidement il y a des leaders qui apparaissent et qui ont tendance à mobiliser la parole, et d'autres personnes qui vont se tenir en réserve ». Le panéliste A rejoint ce point de vue en soulignant les différences de compétences argumentatives lors de la délibération. De façon plus critique, il considère que l'échange entre les participants a été soumis à des rapports d'autorité provenant de certains panélistes, du fait des différences de catégories socioprofessionnelles et de la maîtrise du langage. Ainsi une asymétrie dans la prise de parole et dans l'affirmation des opinions s'est installée dans le groupe de discussion même s'il souligne que cela ne remet pas en cause le principe consultatif.

En ce qui concerne le déroulement de la conférence, le panéliste A critique également le pilotage des sessions européennes et la dimension d'innovation expérimentale en terme de consultation à l'échelle européenne. Pour ce panéliste, l'aspect méthodologique a totalement dominé le déroulement de la conférence (à l'inverse de l'avis des organisateurs.) Il souligne que le conflit a été écarté en vue d'une normalisation du processus, fortement scénarisé entraînant une prise de pouvoir du processus sur les participants : « le management qui prend le pouvoir... il n'y a plus que le dispositif qui compte », les plaçant dans une position de passivité d'action et ne permettant pas aux citoyens de remettre en cause ces règles et l'assignation des rôles. Pour ce panéliste la normalisation du processus ne permettait pas de se sentir engagé dans la participation.

Les panélistes B et C n'ont pas ressenti d'instrumentalisation par les organisateurs : « non, le processus n'a pas pris le dessus, se sont bien les panélistes qui votaient » (panéliste B). La panéliste B juge nécessaire que soit proposé un cadre normé imposé par l'institution pour que s'élabore un débat et que les opinions puissent s'exprimer parce qu'elle considère le citoyen profane inapte à élaborer un choix car soumise à des jugements de valeurs, à des opinions irrationnelles et à des prises de position personnelles. L'élaboration par les citoyens d'un choix politique sur un sujet scientifique est jugée « dangereux » par cette panéliste qui considère par ailleurs que les scientifiques ne sont pas non plus objectifs car étant partie prenante. La panéliste C rencontre également des difficultés à se sentir légitime quand à la consultation sur une question telle que les enjeux sociaux des neurosciences. Elle répète qu'il faut rester « humble », que « le citoyen n'a pas d'influence, je ne pense pas que se soit les citoyen, ce n'est pas nous qui allons donner les lignes directrices à prendre ». Selon elle, les citoyens non spécialistes n'ont pas les compétences politiques, argumentatives et les connaissances scientifiques pour émettre un avis. Elle considère les scientifiques et leurs expertises plus légitimes dans ce cas. Mais de façon paradoxale, elle juge tout de même l'avis des citoyens important et nécessaire. On retrouve ce paradoxe chez le panéliste A qui précise : « les citoyens ne sont pas capables de prendre position sur des sujets complexes tel que les neurosciences, même après la conférence on acquière aucune expertise ». Néanmoins il souligne que sur des sujets moins complexes, ce choix ne doit pas être laissé qu'aux scientifiques.

A long terme, aucun des trois panélistes ne s'est intéressé à la porté politique de leurs recommandations

et notamment à l'encadrement des usages de la neuroimagerie dans la loi de bioéthique de 2011.

### **Tournant participatif et renforcement du « deficit model » ?**

A travers cette diversité des représentations de la participation en contexte nous soulignons à la fois une instrumentalisation de la participation du côté de l'institution (objectif de rapprocher les citoyens des institutions européennes, d'établir une méthode participative à grande échelle) et un paradoxe chez les participants qui veulent participer tout en ne s'en accordant pas la légitimité.

Car malgré la consultation, les panélistes rencontrés ne se considèrent pas aptes pour peser sur les CST relatifs aux enjeux sociaux des neurosciences. Leurs représentations traduisent le fait que le sujet choisi, la dépolitisation de la conférence et le peu de pouvoir qu'il leur est donné sur le protocole consultatif lui-même constituent peut être des raisons pour comprendre leurs intérêts limités pour la portée politique de leurs recommandations.

Pour autant, même si cette expérience de participation s'est construite sur des enjeux déconnectés des CST, cette conférence a permis une certaine dynamique des représentations sociales de la participation citoyenne, du moins dans la mesure où elles intègrent les déterminants inter reliés que sont la vivacité socioscientifique de la question traitée, les formes de démocratie participative vs technocratique ainsi que les compétences argumentatives et politiques. De quoi inviter à dépasser des dispositifs qui seraient conçus comme des laboratoires d'expérimentation sociale avec les citoyens non spécialistes, pour envisager pleinement une implication politique et réflexive de leur part.

<sup>1</sup> Entendues, au sens de Moscovici (1981, [1976], p 207), comme l'ensemble des constructions d'une pensée collective et partagée, qui contribuent « au processus formateur et au processus d'orientation des conduites et des communications sociales ».

<sup>2</sup> En vue, par exemple d'apprécier l'irresponsabilité pénale d'une personne jugée.

<sup>3</sup> Nous remercions Yves Girault, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle (Paris) qui nous a autorisé à exploiter cet entretien auquel il a participé.



Blondiaux L. (2008). Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines. *Raisons politiques*, 30, 131- 147.

**BIBLIOGRAPHIE** Blondiaux, L & Fourniau, J. M. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie: beaucoup de bruit pour rien ? *Participations*, 1, 8-35.

**BIBLIOGRAPHY**

Irwin, A. (2001). Constructing the scientific citizen : science and democracy in the biosciences. *Public Understanding of Science*, 10, 1-18.

Loi de bioéthique, 2011 n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique, Titre VIII, Article 45, 16-14  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024323102>

Moscovici, S. (1981 [1976]). La psychanalyse, son image et son public. Paris : Presses universitaires de France.

OPECST (2012) Rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques sur l' "Impact et les enjeux des nouvelles technologie d'exploration et de thérapie du cerveau », chapitre 4 – La nécessité d'une meilleure information des citoyens (Mars 2012).

Pestre D. (2011). Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif. *Participations*, 1, 210-238.